



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités**

Bureau de la Réglementation de Sécurité
CAB-BRS-2021-800

Arras, le **16 JUIL. 2021**

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 2 AVRIL 2019
PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DES SYSTÈMES DE VIDÉO PROTECTION**

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret modifié n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéoprotection pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, notamment les articles 7 à 9 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 06 mai 2020 portant nomination de M. Emmanuel CAYRON en qualité de directeur de cabinet du Préfet du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-10-21 du 24 août 2020, accordant délégation de signature à M. Emmanuel CAYRON, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 avril 2019 portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection ;

Vu l'ordonnance modificative n°2 du 2 juin 2021 du Premier Président de la Cour d'Appel de Douai désignant, en remplacement de Mme Marie TERRIER, Mme Pauline LE GOURIEREC, vice-présidente au Tribunal judiciaire d'Arras, en qualité de présidente suppléante de la commission départementale de vidéo protection du Pas-de-Calais ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 2 avril 2019 portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection est modifié comme suit :

Membres désignés par Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Douai et assumant la présidence :

Titulaire : M. Nicolas HOUX

Suppléante : Mme Pauline LE GOURIEREC

Personnalité qualifiée choisie en raison de leur compétence :

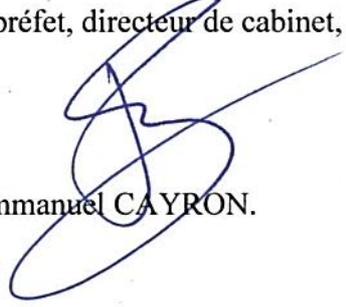
Membre titulaire : Monsieur Pierre BAVAY – Directeur Exploitation / Sûreté SEDP - en remplacement de Monsieur Philippe SUISSE - Démissionnaire au 31 mai 2021

Le reste est inchangé.

ARTICLE 2 : Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Emmanuel CAYRON.